

Pourquoi nous rejoindre ?

Située en plein cœur du Parc naturel régional Oise-Pays de France, à seulement 35 km de Paris, **Viarmes** allie le charme d'une ville à taille humaine et la richesse d'un territoire en mouvement. Travailler pour la collectivité, c'est rejoindre une équipe engagée au service de projets concrets, tournés vers les habitants, l'environnement et le développement local.

Vos missions

Sous l'autorité du Directeur Scolaire-Enfance-Jeunesse, le Directeur ACM - adjoint au responsable de service contribue à la mise en œuvre de la politique éducative de la collectivité et assure la direction des structures d'accueil collectif de mineurs.

À ce titre, il/elle :

- Construit et propose les projets pédagogiques des structures ACM, en cohérence avec les orientations éducatives de la collectivité ;
- Organise et coordonne la mise en œuvre des projets du service ainsi que des projets d'animation qui en découlent, en collaboration avec les équipes d'animation (10 agents) ;
- Assure le remplacement du responsable de service lors de ses absences et contribue à la continuité du fonctionnement du service ;
- Met en œuvre les orientations du service sur les temps périscolaires et extrascolaires ;
- Participe activement à la conception et à l'organisation des séjours, des manifestations et des différents projets portés par le service ;
- Organise et coordonne les accueils durant les périodes de vacances scolaires ;
- Accompagne, conseille et soutient les équipes d'animation dans leurs pratiques professionnelles et sur le terrain ;
- Veille au bon fonctionnement des structures, au respect de la réglementation en vigueur et à la qualité de l'accueil des enfants et des jeunes ;
- Participe à l'évaluation des actions menées et propose des axes d'amélioration.

Le poste s'exerce à la fois :

- En bureau, pour les missions de préparation, de coordination, de suivi administratif et d'organisation ;
- Sur le terrain, au sein des structures d'accueil et auprès des équipes d'animation ;
- Selon les nécessités du service, les horaires peuvent être adaptés aux temps périscolaires, extrascolaires, aux réunions, manifestations et périodes de vacances scolaires.

Conditions de travail

Horaires annualisés.

Horaires temps scolaire :

Semaine A : 7h00-13h30
Mercredi : 10h45-18h45

Semaine B : 11h30-18h45
Mercredi : 7h00-14h00

Horaires vacances scolaires :
48h/semaine

Disponibilité :

Participation à divers temps de travail de réunion, de manifestation parfois en dehors des horaires de travail.

Poste à temps complet vacant 1^{er} novembre 2026.



Profil attendu

- ◆ Titulaire du BPJEPS LTP
- ◆ Très bonnes connaissances du public 3 à 17 ans
- ◆ Connaissance de la réglementation SDJES en vigueur
- ◆ Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- ◆ Rigueur, sens de l'organisation, initiative, adaptation, travail en équipe
- ◆ Dynamisme, bons sens, discrétion, neutralité.

Infos pratiques

**Les candidatures (lettre, C.V.)
sont à transmettre à :**

Mme Amandine THIBAUT
Mairie de Viarmes
Service Scolaire-Enfance-
Jeunesse
Place Pierre Salvi, BP 10,
95270 Viarmes

Ou par mail

enfance-jeunesse@viarmes.fr